

CYCLE D'ATELIERS

LE *CODE CIVIL DU QUÉBEC* EN (INTER)ACTION

Dans ses fonctions de droit commun, le *Code civil du Québec* est en constante interaction avec les autres sources du droit québécois et canadien. Il les complète et nourrit leur interprétation mais s'en laisse aussi imprégner. Vingt-cinq ans après son entrée en vigueur, les rapports du Code avec les autres composantes de l'ordre juridique apparaissent comme un moteur important de son évolution. En plaçant au cœur de la réflexion la relation du Code avec une ou plusieurs autres sources normatives, les ateliers jetteront un éclairage critique sur le rôle du Code dans l'ordre juridique, ses modes d'action et ses facteurs d'évolution.

PREMIER ATELIER : 17 MAI 2019, FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Thème : L'obligation d'information dans le cadre du consentement aux soins : perspectives civile et déontologique

Résumé : Au cœur des droits de la personnalité dans le *Code civil du Québec* (art. 10 et suivants), le consentement aux soins se retrouve également dans le *Code de déontologie des médecins*, sous les formes de l'obligation d'obtenir un consentement avant d'entreprendre tout soin (art. 28) et de l'obligation d'informer adéquatement le patient (art. 29). En ce sens, les dispositions du Code de déontologie ont peut-être l'avantage d'exposer plus précisément l'étendue des obligations du médecin au regard du consentement aux soins, le devoir d'informer étant d'origine prétorienne en matière civile. Si une faute survient au regard de ces obligations, quelles sanctions le droit civil et le droit déontologique prévoient-ils, et dans quelle mesure sont-elles appliquées? Au-delà de leurs objectifs distincts, nous proposons d'observer la mise en œuvre des sanctions civile et déontologiques afin de porter un regard critique sur l'effectivité du consentement aux soins.

Conférencières :

Audrey Ferron Parayre, professeure, Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa
Édith Deleury, professeure émérite, Faculté de droit de l'Université Laval

Modératrices :

Mélanie Samson, professeure, Faculté de droit de l'Université Laval
Mariève Lacroix, professeure, Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Lieu : DKN-2151

Heure : 11h30 à 13h

Cette activité est organisée en collaboration avec la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon, la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, le groupe québécois de l'Association Henri Capitant, la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil et le Groupe de réflexion en droit privé.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de rédaction juridique
Louis-Philippe-Pigeon



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law

Section de droit civil
Civil Law Section